

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020 à 20H

### **1°) Rapport annuel 2020 de la commission local d'évaluation des charges transférées (Clect) :**

La Clect a pour mission d'élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées. L'année 2020 n'a pas vu de mise en place au niveau intercommunal de nouvelle compétence donc pas de nouvelle charge. Il s'agit de revenir sur les charges concernant l'évaluation en matière d'urbanisme. La commune percevait une compensation de 944,75 €/mois elle percevra dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, 1022 €. Le conseil valide à l'unanimité le rapport de cette commission.

### **2°) Contrat Groupe Assurance Statutaire 2021/2024 :**

Le centre de gestion propose aux collectivités de renouveler le contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024 avec COLLECTEAM/YVELIN/EUCARE/ACTE VIE. La commune adhère déjà à ce contrat jusque fin 2020, contrat groupe qui permet d'avoir des tarifs plus avantageux.

Le conseil décide à l'unanimité de choisir le taux à 5,45 % franchise de 10 jours pour les agents CNRACL et de 1,40 % pour les agents IRCANTEC.

### **3°) Vérification des installations électriques salle polyvalente et station d'épuration**

La vérification des installations électriques est obligatoire : deux bureaux ont été sollicités. Le conseil choisit à l'unanimité le bureau SOCOTEC pour la vérification des installations électriques de la salle polyvalente et de la STEP pour un coût global de 648 €.

### **4°)Adoption du rapport Assainissement :**

M. Frédéric Dauchier technicien de la CCSA en charge de la surveillance des stations d'épuration du Vignonet et de Salsignac présente les données du rapport qui doit être adopté avant fin septembre et qui est obligatoire notamment pour l'obtention de subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

- Ce rapport est obligatoire et donne des informations aux abonnés via le site SISPEA.
- Depuis 1998, Salsignac et le bourg d'Antignac sont raccordés au réseau collectif. La population desservie est de 152 habitants pour 112 abonnés au 31/12/2019.
- Les volumes facturés pour 2019 en m3 sont de 4680.
- la commune possède deux stations d'épuration : une nouvelle au Vignonet (2015) avec filtres plantés de roseaux et une à Salsignac ( 1998) fosse septique collective.
- la tarification de l'assainissement est géré par la commune et le tarif se compose d'un abonnement fixé à 19 € et un prix TTC de 1,61/m3.
- les recettes de la collectivité pour 2019 s'élèvent à 8876 € pour un encours de la dette du service de 183 766 €. Le conseil adopte ce rapport à l'unanimité.

### **5°) Délégations au Maire**

L'article L 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de déléguer au Maire certaines attributions de l'assemblée. Cette délégation de pouvoir dure le temps du mandat. Cela signifie que l'assemblée délibérante est dessaisie des questions ayant fait l'objet d'une délégation. Le Maire a donc pouvoir pour agir dans le champs de la délégation mais doit cependant en rendre compte à chaque séance du conseil municipal suivante. Le conseil peut à tout moment mettre un terme à cette délégation. Le conseil décide d'accepter à la majorité ces délégations au Maire ( 3 abstentions ).

### **6°) Gestion du marché du dimanche**

Face à la crise sanitaire et la « mise en sommeil de l'Assoc' paysanne », gestionnaire à l'origine du marché, il convient de prévoir une nouvelle gestion afin de faire appliquer les gestes barrières et inscrire les exposants sur le registre destiné à cet effet.

Sylvie Courageux propose d'intégrer la gestion du marché à la commission vie associative ( Lucette Chanoni, Maryse Maviert, Brigitte Pigot, Aurélie Gillet, Mélodie Chouly) dont un des membres à

tour de rôle s'arrangera pour être présent pour faire respecter les règles sanitaires et la mise en place des barrières.

### **7°) Vente Lot-Lotissement Clos Saint-Robert**

Une personne a fait une offre d'achat pour le lot n°7 (1189 m<sup>2</sup>) du lotissement au prix de 6 € le m<sup>2</sup> soit 7134 € au lieu 9512 €. (-2378 €). La baisse du prix de vente du m<sup>2</sup> entrainera par la suite le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe du lotissement afin d'équilibrer et solder les comptes. Le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser cette proposition et de maintenir le prix à 8€/m<sup>2</sup>.

### **8°) Mise en place d'une commission mémoire ( demande de la Fédération Nationale des Anciens Combattants- Algérie-Maroc et Tunisie )**

La Fédération souhaite la mise en place d'une commission mémoire, avec un élu interlocuteur, en charge de l'organisation des cérémonies commémoratives (recrutement des porte-drapeaux et entretien matériel des drapeaux..). Le conseil décide de rattacher cette commission mémoire à la commission associative.

### **9°) Adoption du règlement du Columbarium et du Jardin des souvenirs**

Après lecture du règlement envoyé à chaque conseiller avant ce soir, le conseil décide d'adopter à l'unanimité le règlement du Columbarium et du jardin des souvenirs.

### **10°) Avis sur Projet Scot ( Shéma de Cohérence Territoriale)**

Les documents ont été envoyés aux conseillers municipaux. M.le Maire donne un avis réservé sur certains points du projet du Syndicat mixte du Scot Haut Cantal Dordogne notamment en terme d'urbanisme.

### **12°) Questions diverses :**

- Thierry Chanet, délégué au Parc des Volcans d'Auvergne explique la nécessité de voter pour une liste de 12 délégués départementaux pour représenter le comité syndical du Parc des Volcans d'Auvergne.

- Désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant à la commission de contrôle des listes électorales. Il s'agit d'un conseiller pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut du plus jeune conseiller municipal. Mélodie Chouly, plus jeune conseillère municipale est désignée d'office.

- Nettoyage et désinfection des locaux : salle polyvalente, salle du club et bureaux mairie

Devis : INTENDANCE NOUVELLE AQUITAINE

Le conseil décide de faire nettoyer la Mairie et le bas de la salle polyvalente une fois par mois et l'étage de la salle polyvalente une fois par semaine.

- A titre d'information, une action OPH et revitalisation sur le territoire est menée pour obtenir des aides pour les propriétaires occupants ou bailleurs à la rénovation énergétique, l'adaptation du logement, l'habitat dégradé ou la production de logement locatif. Les prospectus sont en mairie.

- A compter du 05 octobre une permanence commune des conseillers municipaux et membres du CCAS se tiendra tous les lundis matin de 10h à 12h en salle de réunion bâtiment Mairie.

- Une réunion ouverte à tous sur le thème des sentiers communaux aura lieu le 16 octobre à la salle polyvalente.

- Une réunion d'information sur le PLUi aura lieu le 8 octobre

**Levée de séance à 23h.**